



RAPPORT

ANNUEL

2021



SOMMAIRE

01 Présentation Générale Page 5

05 Déchèteries Page 28

02 Prévention des déchets Page 16

06 Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels Page 32

03 Pôle de Valorisation des Emballages Page 18

07 Pôle Administratif Page 36

04 Pôle de Valorisation des Biodéchets Page 22

08 Synthèse Page 40

09 Lexique Page 42



Mr Guy ALLEMAND
Président du SEVADEC



Edito

L'année 2021 a, elle aussi, été fortement perturbée par la pandémie.

Néanmoins, grâce aux efforts fournis par l'ensemble des agents du SEVADEC, nous avons su nous adapter à la situation et minimiser les conséquences sur notre activité.

2021 a, également, été marquée par plusieurs changements notables pour notre syndicat avec, tout d'abord, la mise en service industrielle du Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels, qui devrait fonctionner à plein régime d'ici la fin d'année 2022.

Le nouveau pôle administratif a, quant à lui, été investi par les agents en début d'année.

Ce nouvel espace permet une amélioration des conditions de travail pour les salariés, tout en proposant au public un espace d'accueil agréable.

Enfin, durant les dernières semaines de cette année 2021, l'ADEME a retenu le SEVADEC afin que celui-ci porte un programme promouvant l'économie circulaire sur le territoire via, notamment, le recrutement de quatre nouveaux agents. Ainsi, nous poursuivons notre mission de prévention, de formation et de sensibilisation auprès du grand public, des entreprises et des associations.

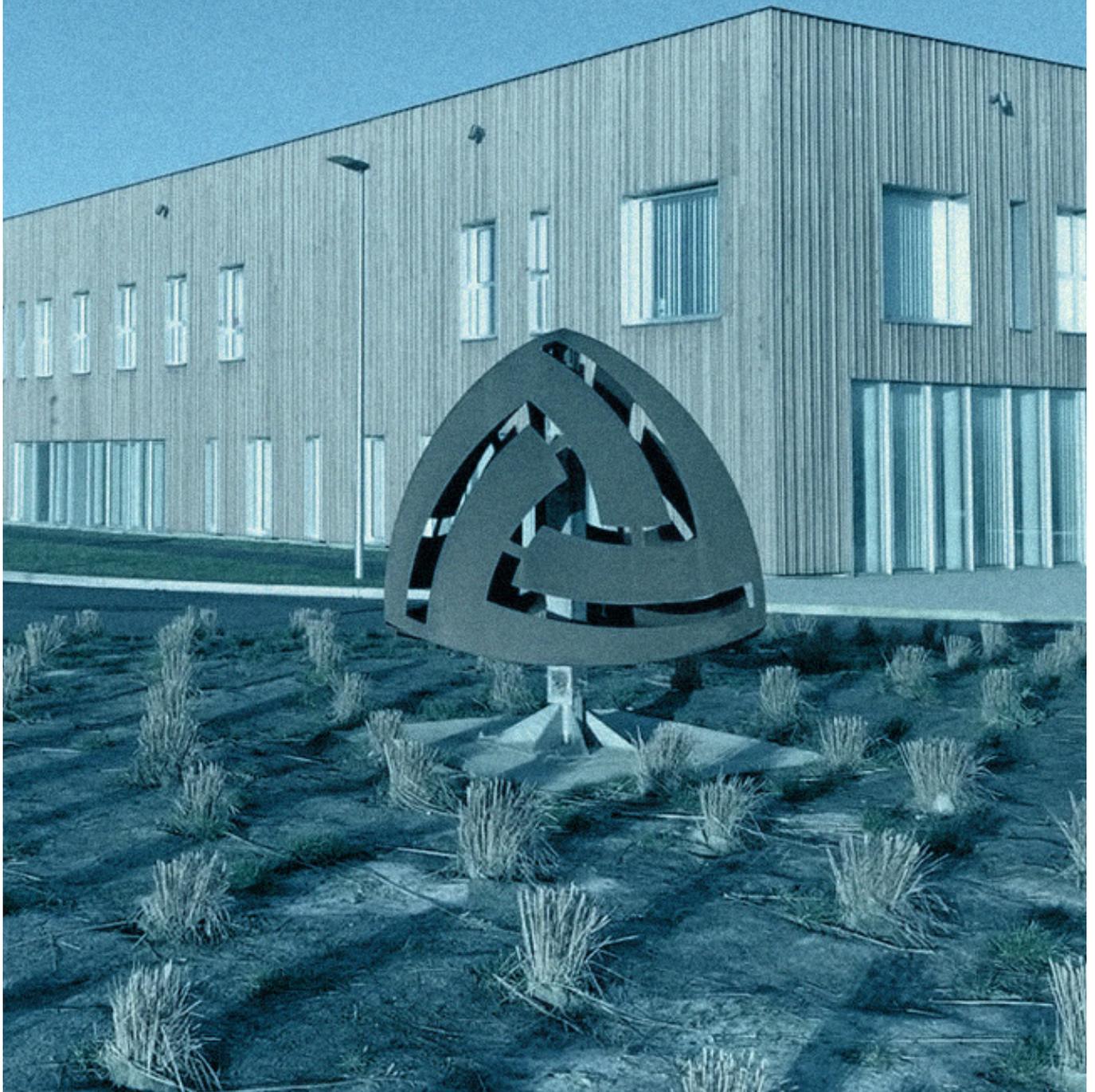
La valorisation des déchets est aujourd'hui, encore plus qu'hier et bien moins que demain, l'affaire de tous.

Continuons ensemble à œuvrer pour la planète,



Guy ALLEMAND,
Président du SEVADEC

PRÉSENTATION
GÉNÉRALE



CRÉATION DU SEVADEC

Le SEVADEC (Syndicat d'Elimination et de VAlorisation des DEchets du Calaisis) a été créé par Arrêté Préfectoral en date du 2 juin 2000. Il est constitué de 3 structures de coopération intercommunale :

GRAND CALAIS
Terres & Mers



G.C.T. & M. :

Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers composée de 14 communes et de 105 434 habitants.



Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq

La C.C.R.A. :

Communauté de Communes de la Région d'Audruicq composée de 15 communes et de 27 713 habitants.

PAYS d'OPALE
Communauté de communes

La C.C.P.O. :

Communauté de Communes Pays d'Opale composée de 23 communes et de 25 509 habitants.

CARTE DU TERRITOIRE



Déchèteries



Centre de transfert



Pôle de Valorisation des Emballages (P.V.E.)



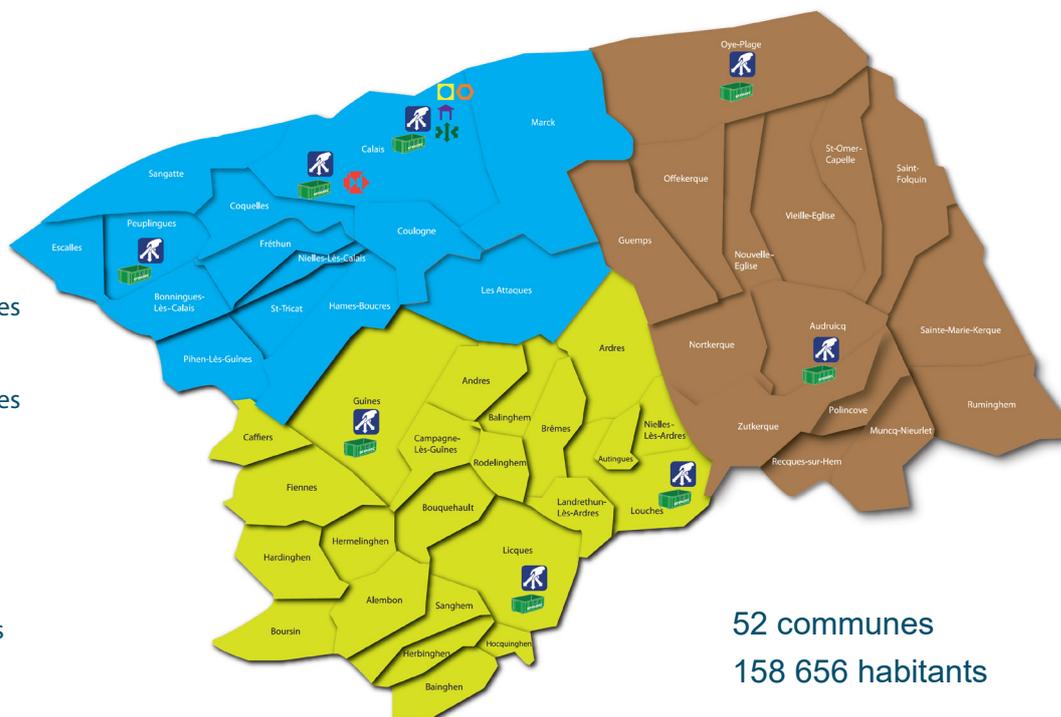
Pôle de Valorisation des Biodéchets (P.V.B.)



Pôle Administratif



Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels (P.V.D.R.)



52 communes
158 656 habitants

LES COMPÉTENCES DU SEVADEC

Selon les statuts du SEVADEC, et plus précisément son article 2 :

« le SEVADEC a pour objet de prendre en charge la valorisation matière et énergétique des déchets ménagers et assimilés collectés par les membres du SEVADEC en réalisant :

- la construction d'une unité de valorisation des déchets fermentescibles par traitement biologique conforme aux normes européennes,
- la mise en place d'un centre de tri des déchets municipaux, dans le cadre de la valorisation matière par recyclage des matériaux,
- l'installation de déchèteries,
- des prestations de service relatives au traitement des déchets,
- la construction d'un centre de valorisation des ordures ménagères résiduelles,
- (...) ».

Le SEVADEC exerce la compétence « traitement des déchets des ménages », à savoir : le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage (déchèteries) qui s'y rapportent.

Par contre, les communes et structures intercommunales conservent leur responsabilité en matière de collecte des déchets.

(...)

Les modalités de cette collecte devront correspondre aux exigences techniques fixées par le Syndicat Mixte en rapport avec l'unité de valorisation organique et les contrats de valorisation matière et énergie. Par ailleurs, les collectivités adhérentes s'obligent à faire traiter la totalité de leurs déchets dans les installations qui ont été conçues et calibrées pour les accueillir.

Le SEVADEC est habilité à réaliser des prestations de services pour :

- des collectivités locales non membres du syndicat,
- des entreprises privées ou professionnelles situées ou non sur le territoire des collectivités adhérentes.



HISTORIQUE DU SEVADEC

2000

Création du **S**yndicat
d'**E**limination et de
VAlorisation des **DE**chets du
Calais

2003

Lancement de la première
plate-forme H.Q.E. française de
valorisation des déchets

2004

Mise en service de 3
déchèteries (Calais Toul, Calais
Monod et Audruicq)

Inauguration (le 25 juin) du
centre de tri fonctionnant selon
les normes H.Q.E.

2008

Mise en service de 2
déchèteries H.Q.E.
supplémentaires (Peuplingues
et Calais Épinal)

2009

Mise en service de la 8^{ème}
déchèterie (Licques)

2010

Signature du Programme Local
de Prévention (P.L.P.) entre le
SEVADEC et l'ADEME

2014

Nouvelle signalétique dans les
déchèteries

Nouvelle compétence :
construction d'un C.V.O.M.R.
(Centre de Valorisation
des Ordures Ménagères
Résiduelles)

Nouvelle identité visuelle (logo,
slogan...)

Mise en place de la filière
Ecomobilier en déchèterie

2015

Partenariat avec Opale Vélo
Services (collecte pièces et
vélos)

Partenariat avec le Lycée du
Déroit de Calais (gestion des
déchets)

31 décembre : fin du 1^{er}
Programme Local de Prévention
(P.L.P.)

2016

Lancement du marché global de
performance pour la conception,
l'exploitation et la maintenance
d'un C.V.O.M.R.

2021

Mise en service industrielle du
P.V.D.R.

Ouverture du nouveau Pôle
Administratif

Signature d'un programme
d'actions «Économie circulaire et
déchets» en vue de la création du
service animation du territoire, en
partenariat avec l'ADEME

HISTORIQUE DU SEVADEC

2005

Mise en service de 3 déchèteries H.Q.E. supplémentaires (Oye-Plage, Guînes et Louches)

2006

Mise à disposition du centre de transfert (1^{er} janvier)

Construction de l'usine de biométhanisation

2007

Mise en service de l'usine de biométhanisation

2011

Partenariat avec la ressourcerie F.A.C.E. Valo (réemploi en déchèterie)

2012

Travaux de modernisation du centre de tri

2013

Suite à la dissolution de la C.C.R.A.V.H. (Communauté de Communes de la Région d'Ardes et de la Vallée de la Hem) le 31 décembre 2013, le SEVADEC perd 11 communes

2017

Signature du marché global de performance pour la conception, l'exploitation et la maintenance d'un Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (C.V.O.M.R.)

Mise en place de la filière plâtre en déchèteries

2018

Réhabilitation de la déchèterie d'Audruicq

Signature du marché pour l'exploitation du Centre de Valorisation Organique pour la période 2019-2024

Développement de la filière plâtre en déchèteries

Mise en place de la vidéosurveillance en déchèteries

2019

Réhabilitation de la déchèterie d'Oye-Plage

Démarrage des travaux du P.V.D.R.

Extension de la dalle de compost du C.V.O.

Acquisition d'un rouleau compacteur sur berce

Informatisation de la gestion des déchèteries

2020

Réhabilitation de la déchèterie de Guînes

Remplacement de la centrifugeuse du Pôle de Valorisation des Biodéchets

ÉQUIPEMENTS DU SEVADEC



Le Pôle de Valorisation des Emballages a pour finalité de traiter la part des emballages provenant de la collecte sélective. Il permet un tri par matières (papiers, cartons, flacons) afin de les recycler via des filières spécialisées.

Capacité annuelle de traitement : 33 000 tonnes.



Le Pôle de Valorisation des Biodéchets permet de transformer les déchets organiques biodégradables (restes de repas et petits végétaux) en électricité et en compost.

Capacité annuelle de traitement : 28 000 tonnes de biodéchets dont 1 000 tonnes de graisses et d'huiles usagées.



Les 8 déchèteries gratuites du territoire, destinées aux particuliers, permettent de limiter les dépôts sauvages. Ces équipements acceptent jusqu'à 24 catégories de déchets (bois, métaux, huiles de frites...). Les apports sont ensuite orientés vers des filières de traitement adaptées.



Le Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels permet de convertir 81% des déchets dits «non recyclables» en C.S.R. (Combustibles Solides de Récupération) et en gaz injecté dans le réseau.

Capacité annuelle de traitement : 60 000 tonnes.

SYNTHÈSE DE LA COMPOSITION DES DÉCHETS MUNICIPAUX*

*Déchets des collectivités adhérentes hors prestations de services

Déchets municipaux

114 240,74 tonnes

D.M.A.

(Déchets Ménagers et Assimilés)

111 120,74 tonnes

O.M.A.

(Ordures Ménagères
et Assimilées)

73 779,25 tonnes

Ordures Ménagères Résiduelles



40 797,55
tonnes



257,14 Kg
/an/hab.

Emballages



8 156,72
tonnes



51,41 Kg
/an/hab.

Biodéchets



18 077,34
tonnes



113,94 Kg
/an/hab.

Verre



6 747,64
tonnes



42,53 Kg
/an/hab.

Déchèteries (hors S.M.L.A.)



37 863,63
tonnes



228,74 kg
/an/hab.

Encombrants



731,13
tonnes

Déchets verts + cartons

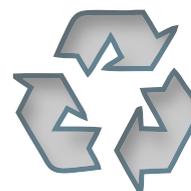


318,67
tonnes

Déchets des collectivités

(déchets des espaces
verts publics, déchets
de voirie, déchets des
marchés, déchets issus de
l'assainissement...)

3 120
tonnes



Taux de valorisation matière

54,58 %

Taux de valorisation énergétique

1,84 %

LES MEMBRES DU BUREAU



Mr Guy ALLEMAND
(Grand Calais Terres & Mers)
Président du SEVADEC

Le SEVADEC est un syndicat mixte dirigé par une assemblée désignée « Comité Syndical » et qui est composée de 44 membres. Celui-ci est constitué d'1 Président, de 5 Vice-présidents, de 16 membres titulaires ainsi que de 22 suppléants. Les délégués communautaires se réunissent et nomment eux-mêmes les délégués qui siégeront au sein du SEVADEC, syndicat mixte à qui ils ont transféré la compétence de traitement des déchets.



Mr Claude KIDAD
(C.C.P.O.)
1er Vice-président
Délégué au personnel



Mr Yves ENGRAND
(C.C.R.A.)
2ème Vice-président
Délégué à la Q.S.E.



Mr Marc BOUTROY
(Grand Calais Terres & Mers)
3ème Vice-président
Délégué à la communication



Mr Emmanuel AGIUS
(Grand Calais Terres & Mers)
4ème Vice-président
Délégué aux travaux



Mr Gérard GRENAT
(Grand Calais Terres & Mers)
5ème Vice-président
Délégué aux finances



Mr Antoine PERALDI
(C.C.P.O.)
Membre du bureau



Mr Charles COUSIN
(C.C.R.A.)
Membre du bureau



Représentants de
Grand Calais
Terres & Mers

Les délégués titulaires



Mr Emmanuel AGIUS



Mr Guy ALLEMAND



Mme Natacha BOUCHART



Mr Marc BOUTROY



Mme Véronique DESEIGNE



Mr Gérard GRENAT



Mr Michel HAMY



Mr Hugo MARCOTTE-RUFFIN



Mr Philippe MIGNONET



Mme Corinne NOEL



Mr Yves SANDRAS

Les délégués suppléants

Mr Guy BEGUE

Mme Malika BOUAZZI

Mr Pascal DUBUS

Mme Janique FONTAINE

Mme Delphine LEDOUX

Mme Anaïs LEMAITRE

Mr Jean-Luc MAROT

Mr Fabrice MARTIN

Mme Maité MULOT-FRISCOURT

Mme Isabelle MUYS

Mr Robert PILLE

GRAND CALAIS
Terres & Mers





Représentants de
la Communauté de
Communes
Pays d'Opale

Les délégués titulaires



Mr Bruno DEJONGHE



Mr Bruno DEMILLY



Mr Pascal GAVOIS



Mr Claude KIDAD



Mme Brigitte MARCQ



Mr Antoine PERALDI

Les délégués suppléants

Mr Eloi BONNINGUES

Mr Laurent DEFACHELLES

Mr Christophe DUPONT

Mme Brigitte HAVART

Mr Alexandre LEPRINCE

Mr Guy SEILLIER



Représentants de
la Communauté de
Communes de la
Région d'Audruicq

Les délégués titulaires



Mr Charles COUSIN



Mr Yves ENGRAND



Mr Jacques LOUCHEZ



Mr Olivier MAJEWICZ



Mr Olivier PLANQUE

Les délégués suppléants

Mme Evelyne CARON

Mr Richard LANDRON

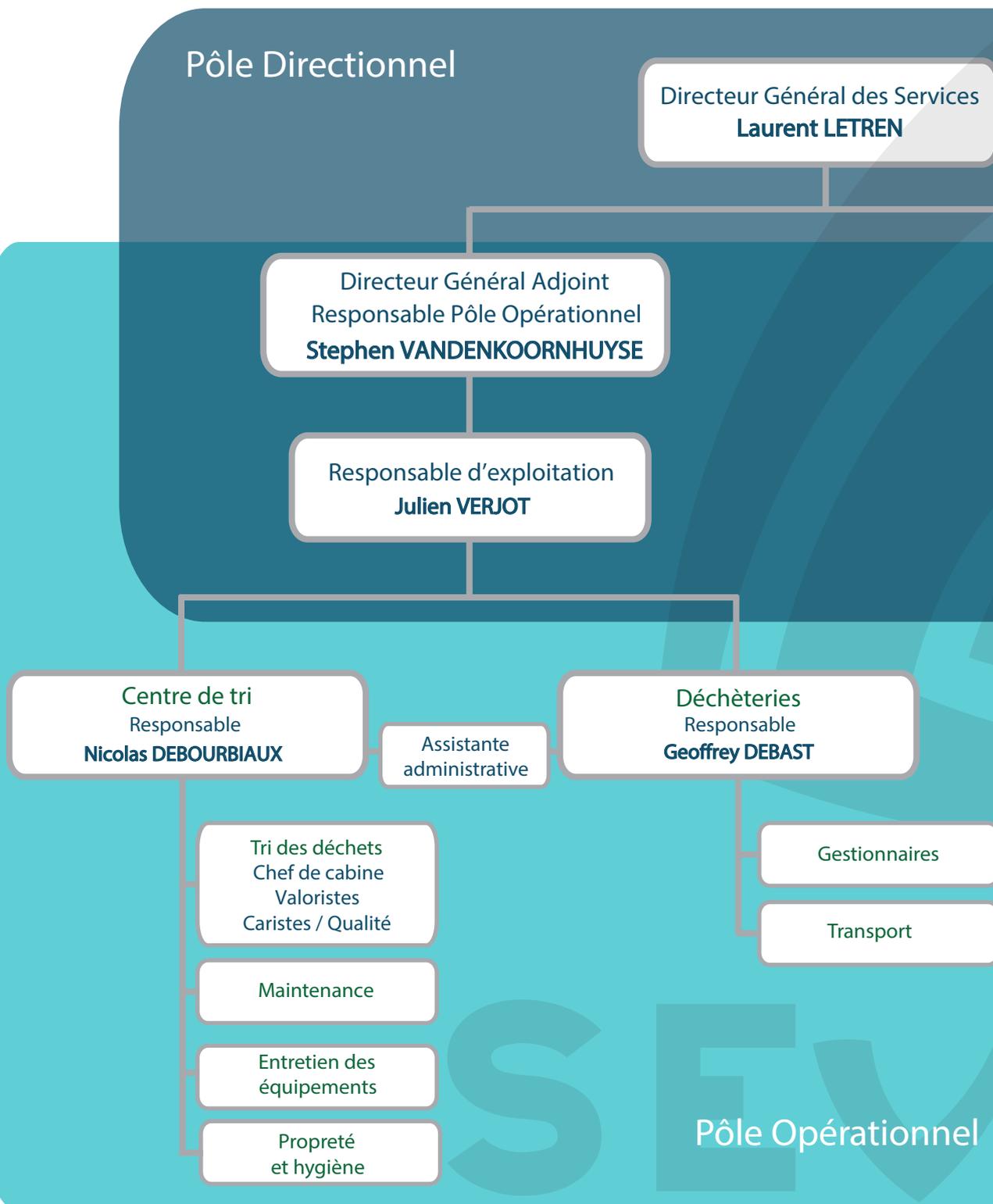
Mr Jean-Marie LOUCHEZ

Mr René NIELLEN

Mr Bernard ROBACHE



ORGANIGRAMME DU SERVICE DU SEVADEC



Comité Syndical
Président
Guy ALLEMAND

Responsable Pôle Fonctionnel
Benjamin DUCAMP

Responsable supports opérationnels
Pierre COLLIER

Qualite Sécurité
Environnement (Q.S.E.)

Gestion des pesées

Développement

Accueil

Ressources Humaines

Finances,
Marchés Publics

Administration

Animation territoire

Valorisation

Pôle Fonctionnel

PRÉVENTION DES DÉCHETS

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Inscrit dans un programme de prévention des déchets dès 2010, le SEVADEC a souhaité répondre à l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement prévoyant une réduction de 7 % des O.M.A. (Ordures Ménagères et Assimilées), sur une période de 5 ans.

La mise en place d'actions concrètes sur la période 2011-2015 a permis de réduire les O.M.A. de 10,10 %.

Afin de poursuivre sa politique de réduction des déchets, le SEVADEC, à partir de 2016, s'est lancé dans un second programme de prévention avec un objectif de réduction de 10 % des D.M.A. (Déchets Ménagers et Assimilés), de 2016 à 2020, répondant ainsi aux objectifs fixés par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

Aujourd'hui, le SEVADEC poursuit les actions engagées (« Stop pub », lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre les produits toxiques, retour de la consigne des bouteilles en verre...) et met l'accent sur certaines d'entre elles, notamment en ce qui concerne la thématique du réemploi et de la réparation.

VERS UN NOUVEAU SERVICE ANIMATION DU TERRITOIRE POUR 2022

Dans une volonté d'accentuer les changements comportementaux face à la production de déchets, mais aussi d'actualiser, renforcer, redynamiser et élargir les actions sur le territoire ; le SEVADEC a œuvré pour la mise en place d'un programme d'actions «Économie circulaire et déchets», en partenariat avec l'ADEME.

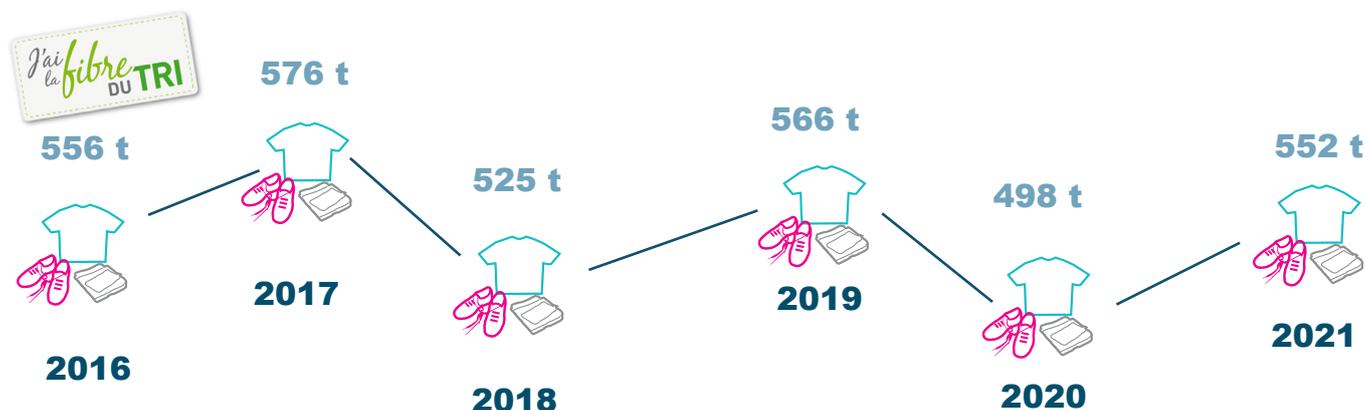
Ce projet, planifié sur 3 ans (2022-2024), inscrira le territoire dans une logique durable d'économie circulaire en créant une synergie avec l'ensemble des acteurs du territoire (économiques, associatifs et publics). Le programme portera sur 4 thématiques : la promotion de l'économie circulaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le réemploi - la réutilisation - le recyclage et la sortie du tout jetable. Des actions de sensibilisation, d'information, d'animation, de montage d'opérations collectives, de conseil de premier niveau auprès de divers publics rythmeront ces trois années de travail.

Ainsi une responsable et trois chargé.e.s de missions ont été recruté pour constituer ce nouveau service : animation du territoire.

LA COLLECTE DES TEXTILES

Le Grand Calaisis compte aujourd'hui 100 points de collecte des T.L.C. (Textiles, Linges, Chaussures) contre 24 en 2011. Ce réseau permet de collecter et de valoriser, à hauteur de 95 %, les T.L.C. et, par conséquent, d'éviter de les envoyer vers les centres d'enfouissement.

Tonnages des T.L.C. collectés sur le territoire du SEVADEC (en tonnes)



Parmi les 552,30 tonnes collectées sur le territoire (augmentation de 10,90 % par rapport à 2020), 59,90 tonnes proviennent de la collecte effectuée au sein de nos déchèteries.

LE REEMPLOI EN DECHETERIES

La Ressourcerie du Calaisis de l'association FACE Valo est une enseigne qui a deux fonctions principales : recycler et valoriser les «déchets», et réinsérer des personnes dans la vie professionnelle.

LA RESSOURCERIE
DU CALAISIS!

Partenaire de la Ressourcerie du Calaisis dès sa création en 2011, le SEVADEC accompagne au quotidien cette structure. Une nouvelle convention de partenariat a été signée entre la Ressourcerie du Calaisis et le SEVADEC le 10 décembre 2020. Cette dernière a pour but de dynamiser le réemploi en déchèteries, de répondre aux besoins des deux parties et d'améliorer l'organisation de cette activité. 30,12 tonnes ont été collectés sur les déchèteries de Calais Monod et de Calais Epinal sur l'année 2021.

RÉPARATION ET RÉUTILISATION DES VÉLOS DES DÉCHETERIES

Les associations Opale Vélo Services et Ludo Vélo proposent la vente de vélos réemployés ou de pièces détachées à ses adhérents et propose également des animations à l'ensemble de la population.

Durant l'année 2021, le partenariat entre le SEVADEC, Opale Vélo Services et Ludo Vélo a permis de poursuivre la collecte de cycles et de pièces dans les déchèteries du SEVADEC.

Ainsi, grâce à la collecte sur les déchèteries, Opale Vélo Services a récupéré 32 vélos et Ludo Vélo 252 vélos, en vue d'être réparés et réemployés.



Opale
Vélo Services



03

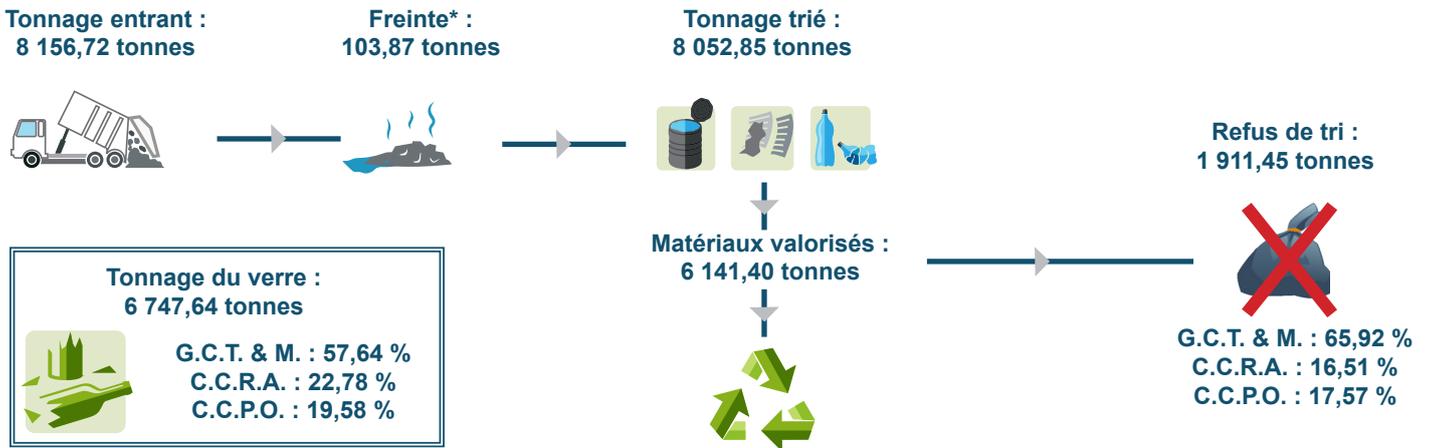
PÔLE DE VALORISATION DES EMBALLAGES

Au cours de l'année 2021, le Pôle de Valorisation des Emballages a vu transiter 8 156,72 tonnes d'emballages ménagers provenant de Grand Calais Terres & Mers, de la C.C.R.A. et de la C.C.P.O. On observe une augmentation de 14,98 % des emballages réceptionnés provenant de ces collectivités par rapport à 2020.



Total SEVADEC :
8 156,72 tonnes

Schéma synthétique de la réception des emballages des collectivités membres

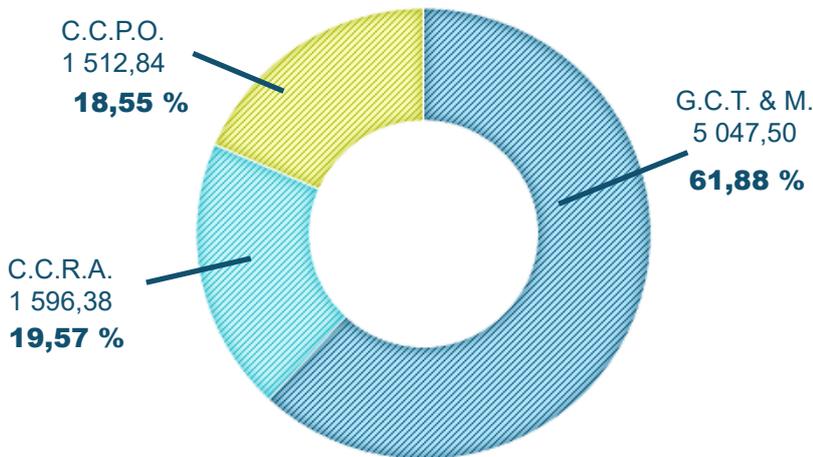


* **Freinte** : variation entre le bilan des tonnages entrants et sortants sur un centre de tri en raison des variations du taux d'humidité, des envois, du stock et du fonctionnement général du centre de tri.

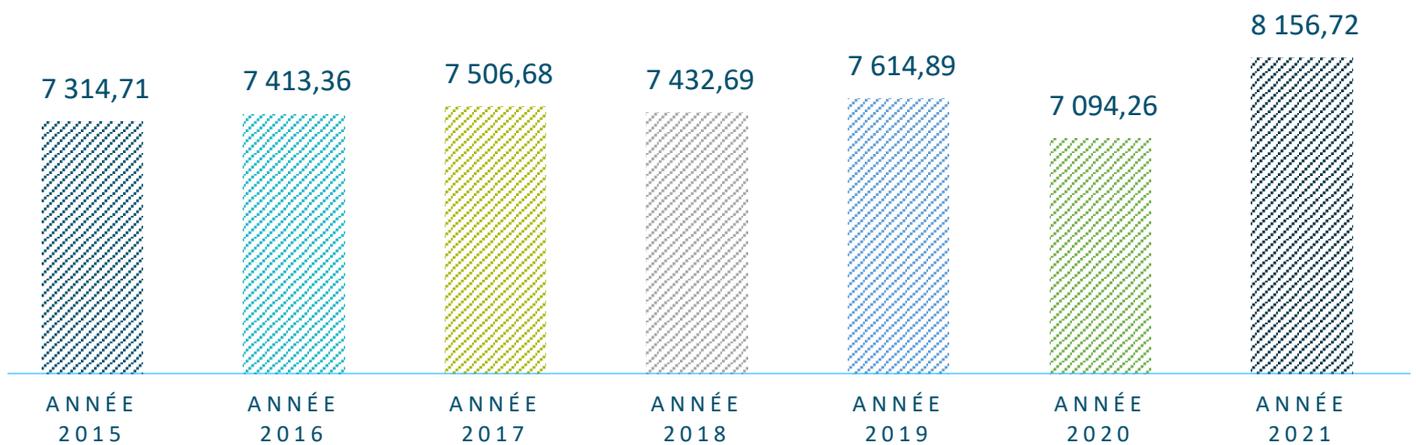
Évolution du tonnage mensuel d'emballages ménagers entrant en 2021



Part des collectivités par rapport au tonnage total entrant au SEVADEC



Évolution des tonnages totaux entrants des collectivités adhérentes



Évolution pluriannuelle des ratios des tonnages en kg/an/hab.





51,41 Kg

Production moyenne de déchets d'emballages par an et par habitant sur le territoire du SEVADEC en 2021

45,9 Kg

Production moyenne de déchets d'emballages par an et par habitant sur le territoire national

La moyenne du tonnage entrant hebdomadaire est en augmentation. Cette dernière passe de 157,64 tonnes par semaine en 2020 à 169,93 tonnes par semaine en 2021.

Pour l'année 2021, le SEVADEC a réceptionné 8 156,72 tonnes d'emballages et en a triées 8 052,84 tonnes.

Cette différence entre le tonnage entrant et celui réellement trié s'explique par l'existence d'un stock de déchets restant à trier au 31 décembre 2021 et d'une «freinte».

Tonnages des matériaux triés par collectivité

En tonnes	Grand Calais Terres & Mers	C.C.R.A.	C.C.P.O.	SEVADEC
P.E.T. CLAIR	366,8	124,19	122,86	613,85
P.E.T. COLORE	53,38	38,71	25,02	117,11
P.E.H.D.	150,55	51,97	54,37	256,89
ALUMINIUM	31,38	10,35	7,69	49,42
ACIER	204,41	55,15	74,24	333,80
E.L.A.	53,62	17,08	17,48	88,18
E.M.R.	940,38	345,34	276,75	1 562,47
GROS DE MAGASIN	850,94	155,37	271,85	1 278,16
PAPIER	1 068,06	444,5	328,95	1 841,51
REFUS DE TRI	1 259,94	335,86	315,65	1 911,45
Total	4 979,46	1 578,52	1 494,86	8 052,84

Répartition des matériaux valorisés et du refus de tri

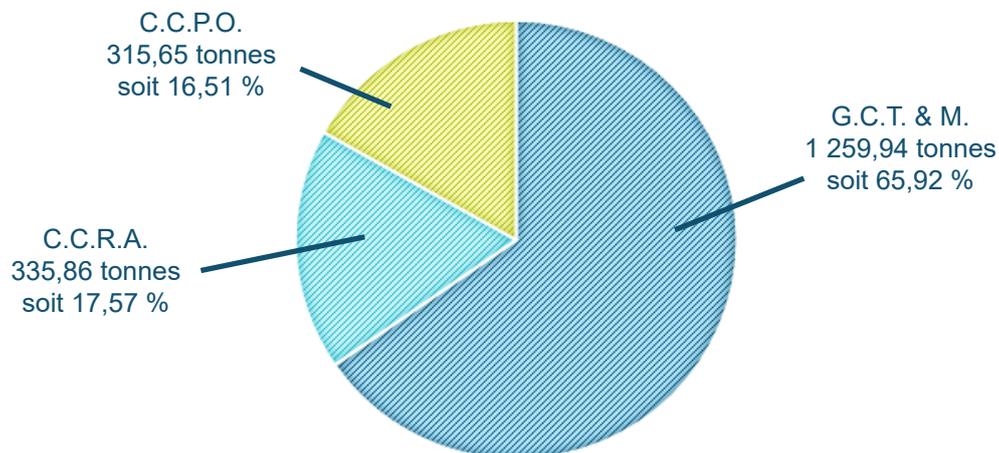


La répartition des matériaux triés est en augmentation par rapport aux années précédentes.

Tonnages du refus de tri

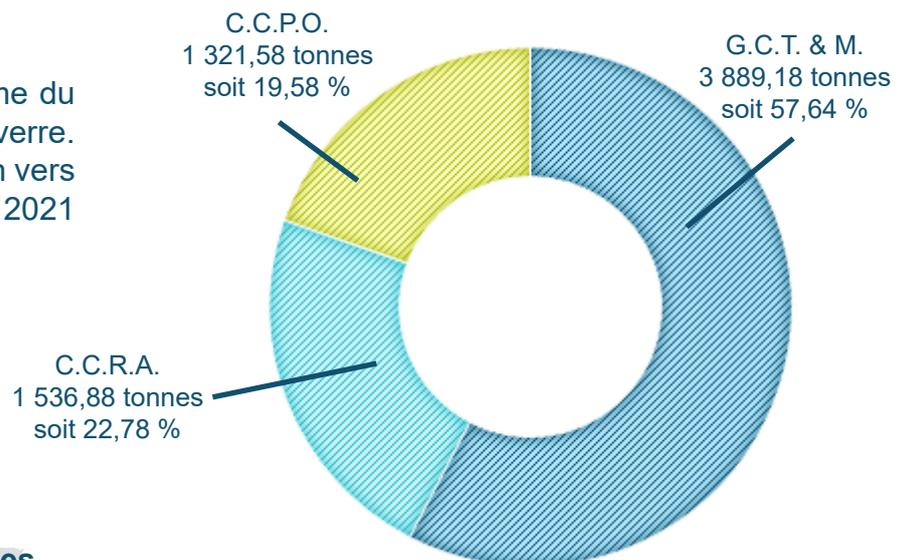
Le refus de tri correspond à des erreurs de tri commises par les citoyens. Ces déchets sont destinés à être transformés en Combustible Solide de Récupération (C.S.R.).

Répartition des tonnages du refus de tri par collectivité



Tonnage du verre

Un quai, situé niveau de la plate-forme du centre de tri, permet d'entreposer le verre. Ce dernier est stocké avant expédition vers l'unité de recyclage. Il représente en 2021 un total de 6 747,64 tonnes.



Marché de traitement des emballages

Le SEVADEC a traité, pour le compte de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, 1 234,64 tonnes d'emballages, 5,48 tonnes pour le compte de l'Hopital de Calais et 1 085,78 tonnes pour le compte de la Communauté de Communes de Desvres-Samer.



04

PÔLE DE VALORISATION DES BIODÉCHETS

La technique de biométhanisation est basée sur la dégradation de la matière organique en absence d'oxygène (condition anaérobie). Cette dégradation est le résultat d'activités bactériennes. Celle-ci aboutit à la formation de plusieurs éléments :

- un mélange gazeux combustible, appelé «biogaz», qui correspond à environ 11 à 15 % de la masse initiale de déchets. Ce mélange est transformé en électricité et en chaleur ;
- un résidu organique, appelé «digestat», correspondant à environ 30 à 60 % de la masse initiale de déchets. Ce résidu est traité pour donner du compost ;
- un résidu liquide, appelé «jus», représentant environ 20 à 40 % de la masse initiale de déchets.



La biométhanisation a pour effet de réduire considérablement la charge organique. Le compost produit est ensuite valorisé en milieu agricole et au niveau des particuliers. Le biogaz est, quant à lui, envoyé prioritairement vers les groupes électrogènes et la chaudière de cogénération afin de produire de l'électricité verte et de la chaleur grâce à cette dernière.

Au cours de l'année 2021, le Pôle de Valorisation des Biodéchets (P.V.B.) a vu transiter 16 508,22 tonnes de biodéchets provenant de Grand Calais Terres & Mers, de la C.C.R.A. et de la C.C.P.O. On observe une baisse de 5,44 % des déchets réceptionnés provenant de ces collectivités par rapport à 2020.

Les biodéchets, collectés en porte-à-porte (fermentescibles + déchets verts), apportés au P.V.B. par les collectivités membres



Total :
16 508,22 tonnes

Le tonnage des fermentescibles entrant au P.V.B., provenant de Grand Calais Terres & Mers, a diminué de 2,31 % par rapport à 2020 (8 585,58 tonnes).

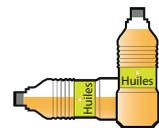
Le tonnage provenant de la C.C.R.A. est en augmentation de 0.31 % par rapport à 2020. Concernant le tonnage provenant de la C.C.P.O., on observe, en 2021, une importante regression de 19,84%. Le tonnage est passé de 3 641,45 tonnes en 2020 à 2 919,00 tonnes en 2021 dû à un détournement vers une plateforme de compostage plus importante.

Les déchets provenant des déchèteries

Entre 2020 et 2021, le tonnage des déchets verts et d'huiles végétales provenant des déchèteries a augmenté, Il est passé de 2 543,25 tonnes en 2020 à 3 369,91 tonnes en 2021 soit une augmentation de 32,50 %.



Déchets verts :
3 358,07 tonnes



Huiles végétales :
11,84 tonnes

Les déchets tiers fournis par le SEVADEC

1 321,40 tonnes d'huiles et graisses ont été apportées et traitées sur le P.V.B. Cette valeur est en baisse de 8,03 % par rapport à 2020.

Les déchets tiers fournis par OCTEVA

Le tonnage de déchets tiers fournis par OCTEVA est toujours en progression. On observe une hausse de 5,33 % par rapport à 2020. En effet, celui-ci est passé de 3 726,68 tonnes en 2020 à 3 925,21 tonnes pour l'année 2021.

Les autres déchets

Les grands cartons

Ils proviennent des grands boulevards calaisiens, sont collectés par Grands Calais Terres & Mers puis sont envoyés au P.V.B. pour y être traités. Ceux-ci représentent 43,27 tonnes.

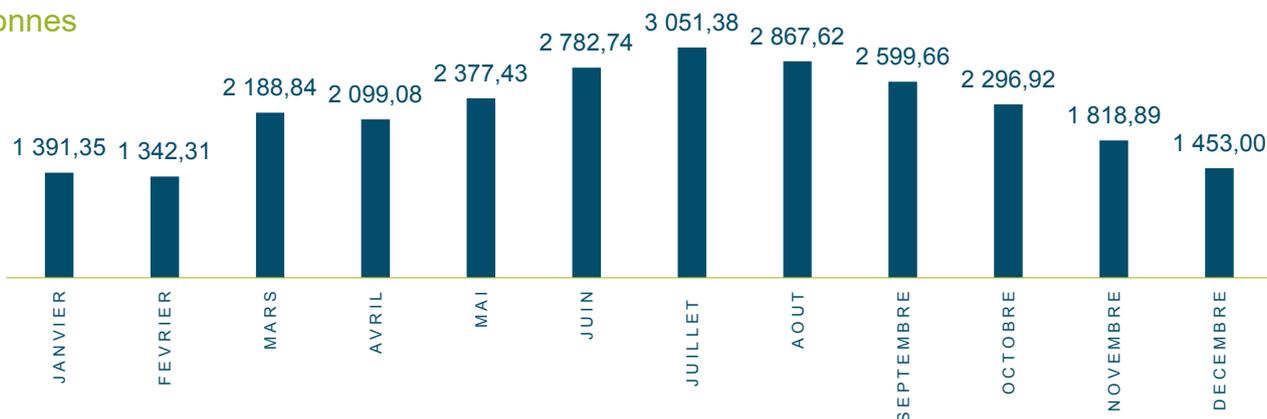
Les déchets verts des communes

Il s'agit ici des déchets apportés par les services techniques (espaces verts) de Calais, de Marck, de Coquelles et de Sangatte. Ces déchets valorisés au P.V.B. représentent 1 101,21 tonnes.



Évolution mensuelle des biodéchets envoyés au P.V.B. (déchets des collectivités + déchets des déchèteries + déchets tiers du SEVADEC et d'OCTEVA + les autres déchets).

En tonnes



26 269,22 tonnes de déchets ont été réceptionnées au P.V.B. durant l'année 2021. De décembre à mars, les apports de déchets au P.V.B. sont faibles. Cependant, entre avril et octobre, la quantité augmente fortement. Ceci est dû à la multiplication des apports de déchets verts suite à l'arrivée des beaux jours.



Évolution pluriannuelle du tonnage réceptionné par le P.V.B. de 2015 à 2021

En tonnes



Matières à évacuer du P.V.B.



- Le refus de tri primaire (films, papiers glacés, erreurs de tri...).

En 2021, il représente 6,1 tonnes du tonnage entrant.



- Les déchets ferreux (couverts, outils de jardin oubliés, boîtes de conserve...).

Ils représentent 84,56 tonnes sur le total du tonnage entrant.



- Le structurant excédentaire (compost contenant une grande quantité de plastiques et de copeaux de bois).

Cette fraction représente 737,70 tonnes et est envoyée au P.V.D.R.

- Les matériaux de couvertures

Il s'agit de déchets utilisés pour recouvrir les O.M.R. traitées au sein des C.S.D.N.D. (Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux) afin de limiter les nuisances olfactives. Ils représentent 2 965,62 tonnes.

Refus de tri	Valorisation ferrailles	Structurant excédentaire	Matériaux de couvertures	Détournement	Total
6,10	84,56	737,70	2 965,62	411,32	4 205,30

Les produits du P.V.B.

Quantité de biogaz produit (Nm ³)	Biodéchets introduits (tonnes)	Ratio Nm ³ /tonne introduite
2 576 991	24 105,25	106,91

Part du biogaz envoyé vers les groupes électrogènes

87,79 %

La part de biogaz, produit en 2021, envoyé vers les groupes électrogènes est au dessus du seuil de la valeur théorique (85 %).

Part du biogaz envoyé vers la chaudière de secours

6,42 %

La part de biogaz envoyé vers la chaudière de secours est inférieure à la valeur théorique (10 %)

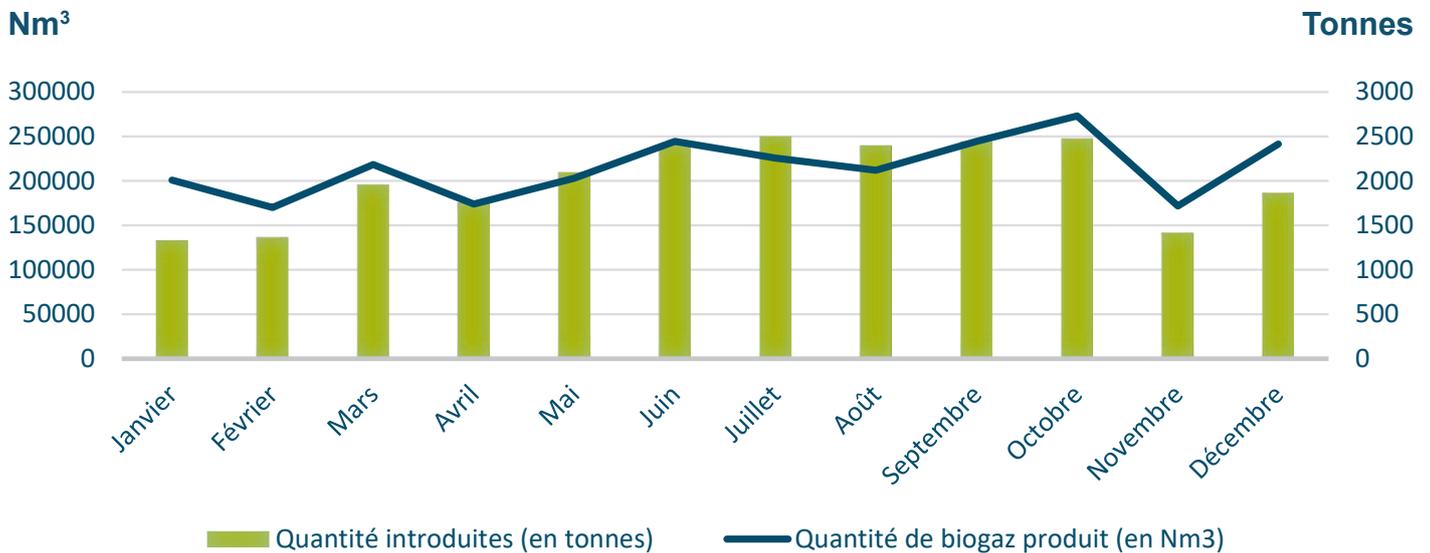
Part du biogaz envoyé vers la torchère

5,79 %

En 2021, la part de biogaz envoyé vers la torchère est légèrement au-dessus de la valeur théorique (5 %) puisqu'elle est de 6,43 %.



Quantité de biogaz produit en fonction du tonnage de déchets introduits



Production de compost

En 2021, ce sont 7 867 tonnes de compost qui ont été produites. OCTEVA dispose, contractuellement, de 80 % du compost qu'il vend aux agriculteurs. Le SEVADEC, quant à lui, dispose des 20 % restants qu'il utilise lors de ses actions de communication auprès de la population afin de sensibiliser les citoyens aux gestes de tri (distributions gratuites de compost organisées par les communes du SEVADEC ou par le SEVADEC lors de ses journées «portes ouvertes»). Le compost produit sur l'usine est conforme à la norme NFU 44-051.



Production d'électricité

Production d'électricité en 2021

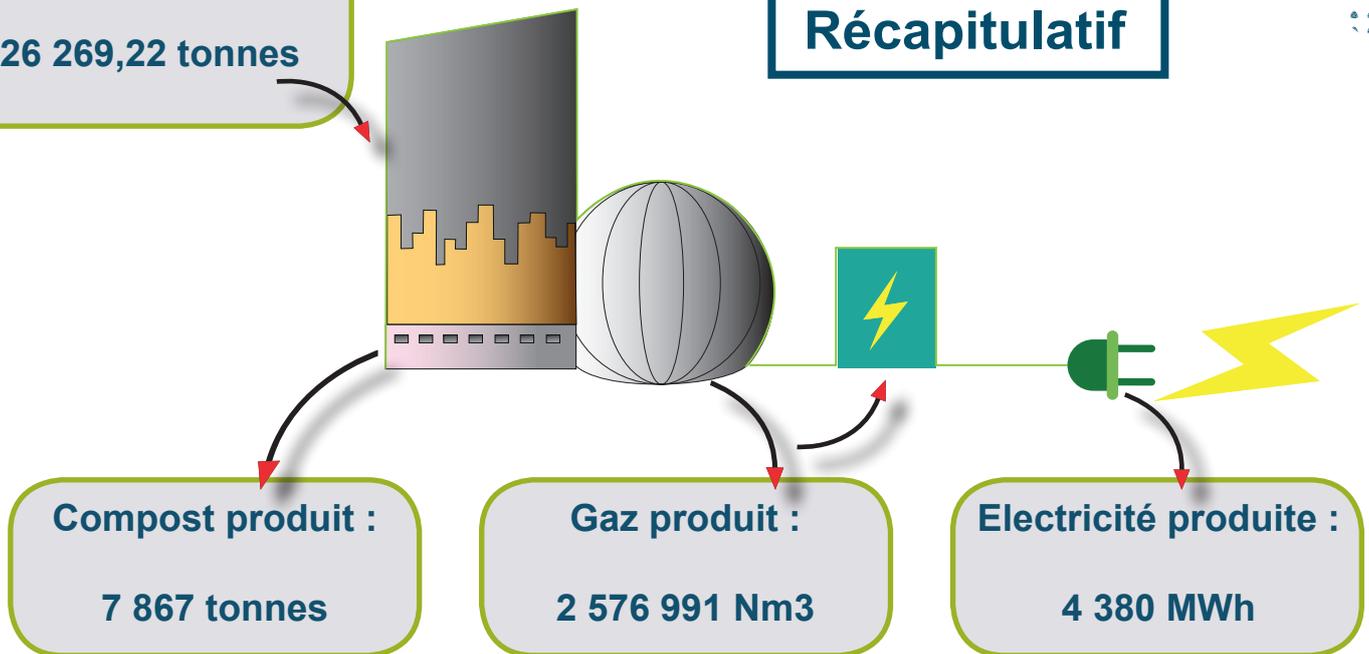
4 380 MWh

En 2021, la production d'électricité s'est élevée à 4 380 Mwh contre 4 551 MWh en 2020, soit une baisse de 3,76 %.

Biodéchets entrants :

26 269,22 tonnes

Récapitulatif



La valorisation des huiles alimentaires usagées

Le P.V.B. est une installation permettant de traiter localement les huiles alimentaires usagées et de produire de l'électricité verte dans le respect de notre environnement.

Pour l'année 2021, 41,28 tonnes d'huiles alimentaires usagées provenant des établissements scolaires, des restaurateurs du territoire et des déchèteries ont été collectées (11,84 tonnes pour les déchèteries et 29,44 tonnes concernant l'huile collectée chez les scolaires et restaurateurs).

On observe une forte augmentation de la collecte des huiles végétales puisqu'elle passe de 34 tonnes en 2020 à 41,28 tonnes en 2021 soit une hausse de 21,41 % sur la période (impact lié à la crise sanitaire).

Ces tonnages ont été dirigés vers l'unité de méthanisation afin d'être traités et valorisés.



04

DÉCHÈTERIES

La déchèterie est un lieu organisé, clos, gardienné où les particuliers peuvent déposer les déchets qui ne sont pas acceptés par le ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte. Ces déchets sont alors collectés de façon séparée dans divers conteneurs.

Les déchèteries permettent donc de :

- limiter le développement des dépôts sauvages,
- limiter le risque de pollution des sols et des eaux (cours d'eau et nappes phréatiques),
- orienter les différentes catégories de déchets vers des filières de traitement adaptées.

Le territoire du SEVADEC est doté d'un réseau de 8 déchèteries.



La création et l'exploitation de celles-ci s'inscrivent dans une politique de gestion des déchets, définie à l'échelle européenne, et qui préconise l'implantation d'une déchèterie à moins de 10 minutes de chaque habitation du territoire du syndicat.



Les déchèteries sont complémentaires aux collectes sélectives des déchets des ménages.

Elles s'inscrivent dans un dispositif global de la gestion des déchets.

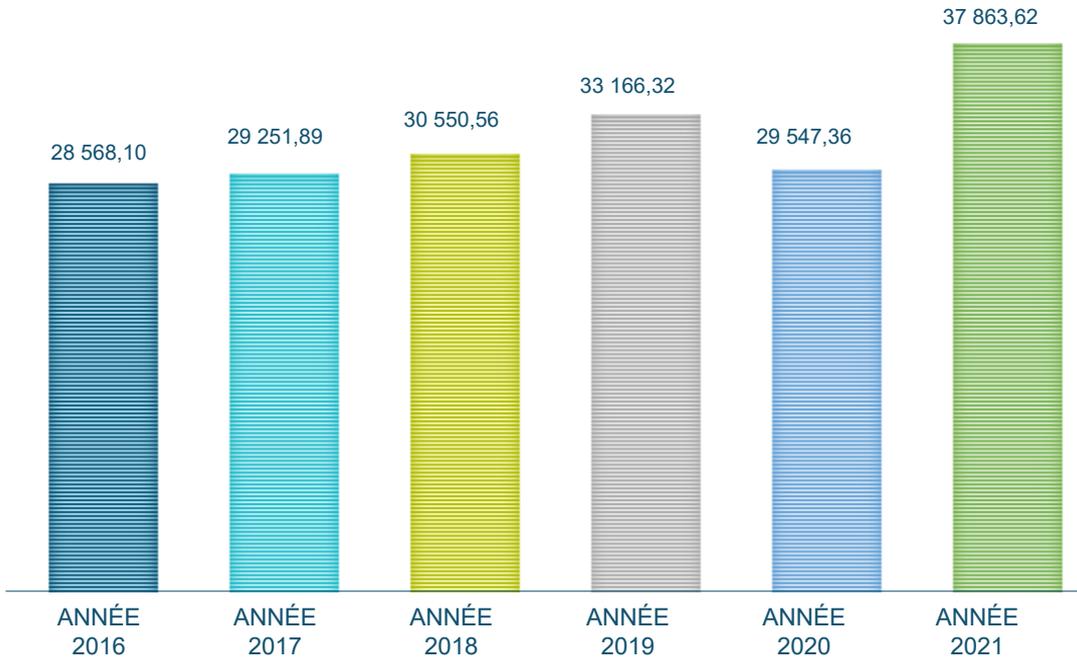
Fréquentation et tonnages des déchets entrants dans les déchèteries

	Tonnage	Fréquentation	Ratio en kg/passage
Epinal	6 888,36	55 609	123,87
Monod	8 448,78	55 703	151,68
Guînes	5 942,59	40 495	146,75
Audruicq	4 577,24	36 383	125,81
Louches	4 030,29	31 846	126,56
Oye-Plage	3 122,71	23 296	134,05
Peuplingues	2 800,05	20 776	134,77
Licques	2 053,60	15 940	128,83
Total	37 863,62	280 048	135,20

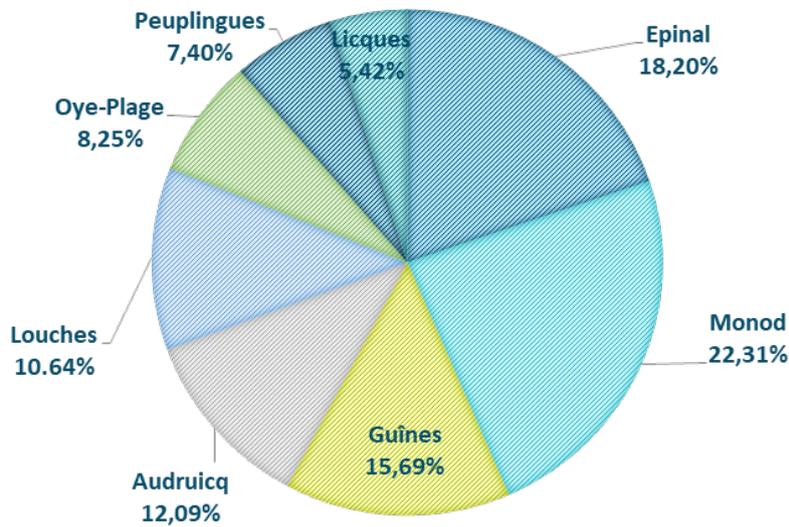
Le réseau de déchèteries du SEVADEC a connu une fréquentation de 280 048 passages en 2021 (62 566 passages de plus qu'en 2020) et a réceptionné 37 863,62 tonnes de déchets, soit une augmentation de 28,15% par rapport à 2020.

Ces chiffres prennent en compte les apports des habitants de 10 communes appartenant au S.M.L.A. (Syndicat Mixte Lys Audomarois) pour lesquels une convention a été signée afin de permettre à ces derniers d'utiliser notre réseau de déchèteries.

Evolution du tonnage des déchets collectés dans les déchèteries depuis 2016



Part de chaque déchèterie par rapport au tonnage total collecté



Les apports effectués par les usagers sur les déchèteries de Calais Epinal et Calais Monod représentent 40,51 % des apports totaux soit 15 337,14 tonnes de déchets. Cette part est représentative de la typologie puisqu’il s’agit ici de zones urbaines.

Arrivent, ensuite, les déchèteries de Guînes, Audruicq et Louches, représentant respectivement 15,69 %, 12,09 % et 10,64 % du tonnage total.

Les plus faibles apports concernent les déchèteries de Oye-Plage, de Peuplingues et de Licques représentant respectivement 8,25 %, 7,40 % et 5,42 % du tonnage total. Il s’agit ici de zones dites «rurales».



DÉBLAIS / GRAVATS

11 884,76 t.
71,80 kg/hab.



DÉCHETS VERTS

8 016,81 t.
48,43 kg/hab.



TOUT-VENANT
INCINÉRABLE

6 677,77 t.
40,34 kg/hab.



BOIS

4 225,03 t.
25,52 kg/hab.



MOBILIER

2 454,13 t.
14,83 kg/hab.



MÉTAUX

1 614,38 t.
9,75 kg/hab.



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE

451,82 t.
2,73 kg/hab.



CARTONS

639,76 t.
3,86 kg/hab.



PNEUMATIQUES

159,94 t.
0,97 kg/hab.



207,70 t.
1,25 kg/hab.



En 2021 les déchèteries ont accueilli un total de 37 863,63 tonnes de déchets contre 29 547,36 tonnes en 2020.



DEEE

1 053,50 t.
6,36 kg/hab.



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUE (DDS)



260,84 t.
1,58 kg/hab.



TEXTILES
CHAUSSURES



59,85 t.
0,36 kg/hab.



HUILES DE VIDANGE



76,24 t.
< 0,46 kg/hab.



BATTERIES



21,08 t.
< 0,13 kg/hab.



HUILES DE FRITURES



11,84 t.
< 0,07 kg/hab.



PILES ET
ACCUMULATEURS



6,74 t.
< 0,04 kg/hab.



LAMPES



4,34 t.
< 0,03kg/hab.



CAPSULES
DE CAFÉ



3,68 t.
< 0,02 kg/hab.



CARTOUCHES ENCRE



1,22 t.
< 0,01 kg/hab.



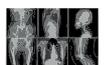
DÉCHETS D'ACTIVITÉS
DE SOINS À RISQUES



0,50 t.
< 0 kg/hab.



RADIOGRAPHES



1,34 t.
< 0,01 kg/hab.



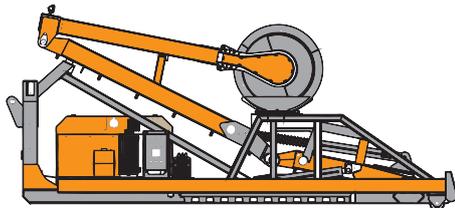
EXTINCTEURS



0,23 t.
< 0 kg/hab.

Le service transport

Doté de 3 camions porteurs ampliroll, le service transport a en charge la rotation des bennes en déchèteries ainsi que le transport de celles-ci vers les exutoires. En complément, le rouleau compacteur sur berce permet de réduire les coûts de transport (économiques et environnementaux) en optimisant le poids des bennes. Ce système adaptable sur les camions ampliroll permet également de réduire, voire de supprimer les risques liés à la préparation des bennes (équilibrage et tassage des déchets dans la benne, mise en place des filets...).



G.E.O.S. (Gestion / Exploitation / Organisation / SEVADEC)

G.E.O.S. est un outil permettant d’accompagner les gestionnaires, les chauffeurs et les responsables pour la gestion des enlèvements des déchets. L’utilisation de cet outil sur 2021 a démontré son efficacité.



En 2021, 31 895 tonnes de déchets ont été transportées par le service transport du SEVADEC représentant 84 % du tonnage entrant sur l’ensemble des déchèteries.

La partie restante est assurée par différents prestataires privés.



Le service transport a manipulé et transporté 11 098 bennes en 2021.



Les camions ampliroll du SEVADEC ont parcouru, en 2021, 204 708 km.

PÔLE DE VALORISATION DES DÉCHETS RÉSIDUELS

Le Pole de Valorisation des déchets Résiduels (P.V.D.R.) permet de détourner la majeure partie des tonnages de déchets condamnés à l'enfouissement et de les envoyer vers des filières de valorisation.

Le P.V.D.R. valorise de manière optimale chacune des fractions contenues dans les déchets ménagers produits sur le territoire du SEVADEC :

- la part organique sera méthanisée. Elle permettra la production de biométhane qui sera injecté dans le réseau de gaz naturel et d'un amendement organique (fertilisant) utilisé en milieu agricole ;
- la part recyclable (métaux ferreux, non ferreux ainsi que le verre) sera dirigée vers les filières de recyclage ;
- la part dite à «haut pouvoir calorifique» (composée de plastiques, de textiles et de bois) permettra la production d'un Combustible Solide de Récupération (C.S.R.) à destination des

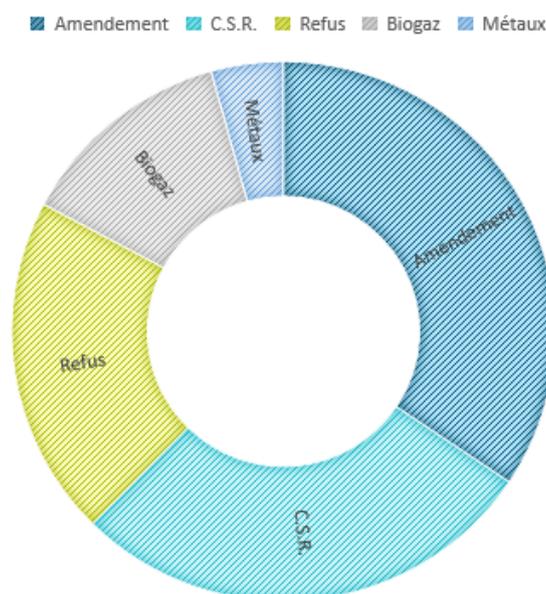
cimenteries et des chaudières industrielles ;
- la part des déchets «non recyclables et des non valorisables» représentera 19 % des déchets entrants et sera envoyée vers un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.).

Environ 81 % des déchets seront détournés de la filière «enfouissement».

Le P.V.D.R. traitera 44 300 tonnes/an d'O.M.R. ainsi que 5 500 tonnes/an de tout-venant issu des déchèteries, 900 tonnes/an d'encombrants et 1 500 tonnes/an de refus issus du centre de tri.

Débutée en février 2019, la construction s'est poursuivie sur l'ensemble de l'année 2020. Le début de l'année 2021 a sonné la mise en service de l'équipement.

Taux de valorisation des Ordures Ménagères résiduelles



* les 7 % restant correspondent au taux d'évaporation

Tonnages des déchets ultimes collectés apportés par les trois collectivités en 2021

En tonnes	G.C.T. & M.	C.C.R.A.	C.C.P.O.	TOTAL
O.M.R.	29 728,97	6 235,12	4 833,46	40 797,55
Encombrants	383,67	347,46	-	731,13
Déchets des collectivités	1906,13	-	112,66	2 018,79
Total	32 018,77	6 582,58	4 946,12	43 547,47

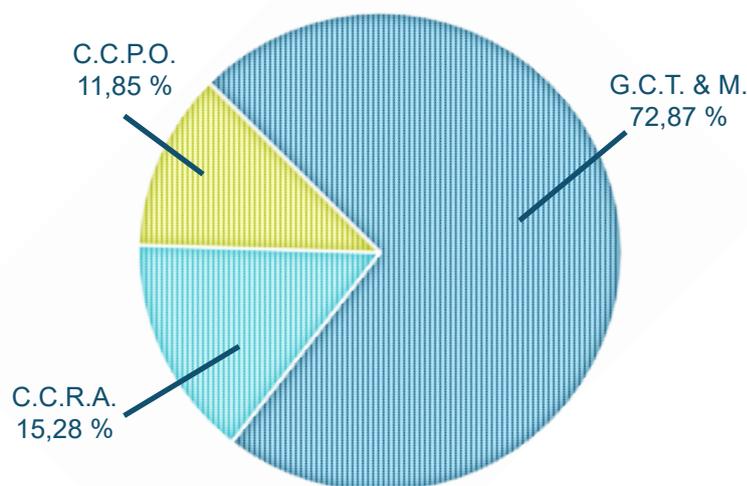
Autres déchets ayant transités par le P.V.D.R. :

- tout venant (décheteries) : 6 677,77 tonnes
- refus de tri (centre de tri) : 1 911,45 tonnes

Part des collectivités dans la provenance des O.M.R.

Sur le territoire du SEVADEC, 40 797,55 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.) ont été collectées en 2021 contre 45 148,23 en 2020 soit une baisse de 9,64%.

Entre 2020 et 2021, par collectivité, on observe une baisse des O.M.R. : Grand Calais Terres & Mers -11,92% ; C.C.P.O. -0,94% ; C.C.R.A. -4,31 %.



Ratio des O.M.R. en kg/an/hab.

2021	
G.C.T. & M.	281,97
C.C.R.A.	224,99
C.C.P.O.	189,48
SEVADEC	257,14

Avec une population qui s'élève à 105 434 habitants pour l'année 2021, soit un peu moins de 67 % de la population globale, 73 % des O.M.R. proviennent du territoire de Grand Calais Terres & Mers contre 15 % pour celui de la C.C.R.A. et 12 % pour celui de la C.C.P.O.

La production moyenne, pour un habitant du territoire du SEVADEC, s'établit donc à 257,14 kg/an d'Ordures Ménagères Résiduelles, soit une diminution de 9,29 kg/an/hab. par rapport à 2020.

Le P.V.D.R. a accueilli les déchets ultimes des autres équipements durant l'année 2021. Il y a les déchets dit «tout venant» qui représentent 5 758,77 tonnes ; puis les refus de tri qui eux représentent 2 062,06 tonnes.



Matières à évacuer du P.V.D.R.

En tonnes

Valorisation matière		Valorisation énergétique	C.S.D.N.D.	TOTAL
Métaux	Encombrants	CVE	36 203,08	38 163,60
6,20	667,96	1 286,36		



Vue directe sur les T.F.R.



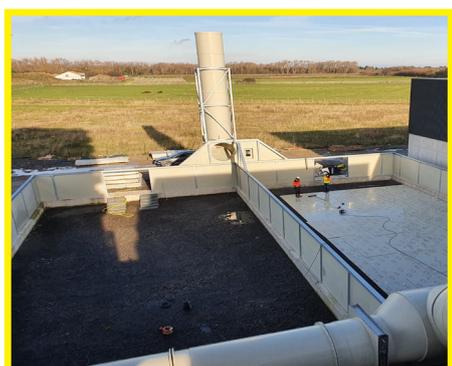
Module de tri



Traitement d'air par lavage



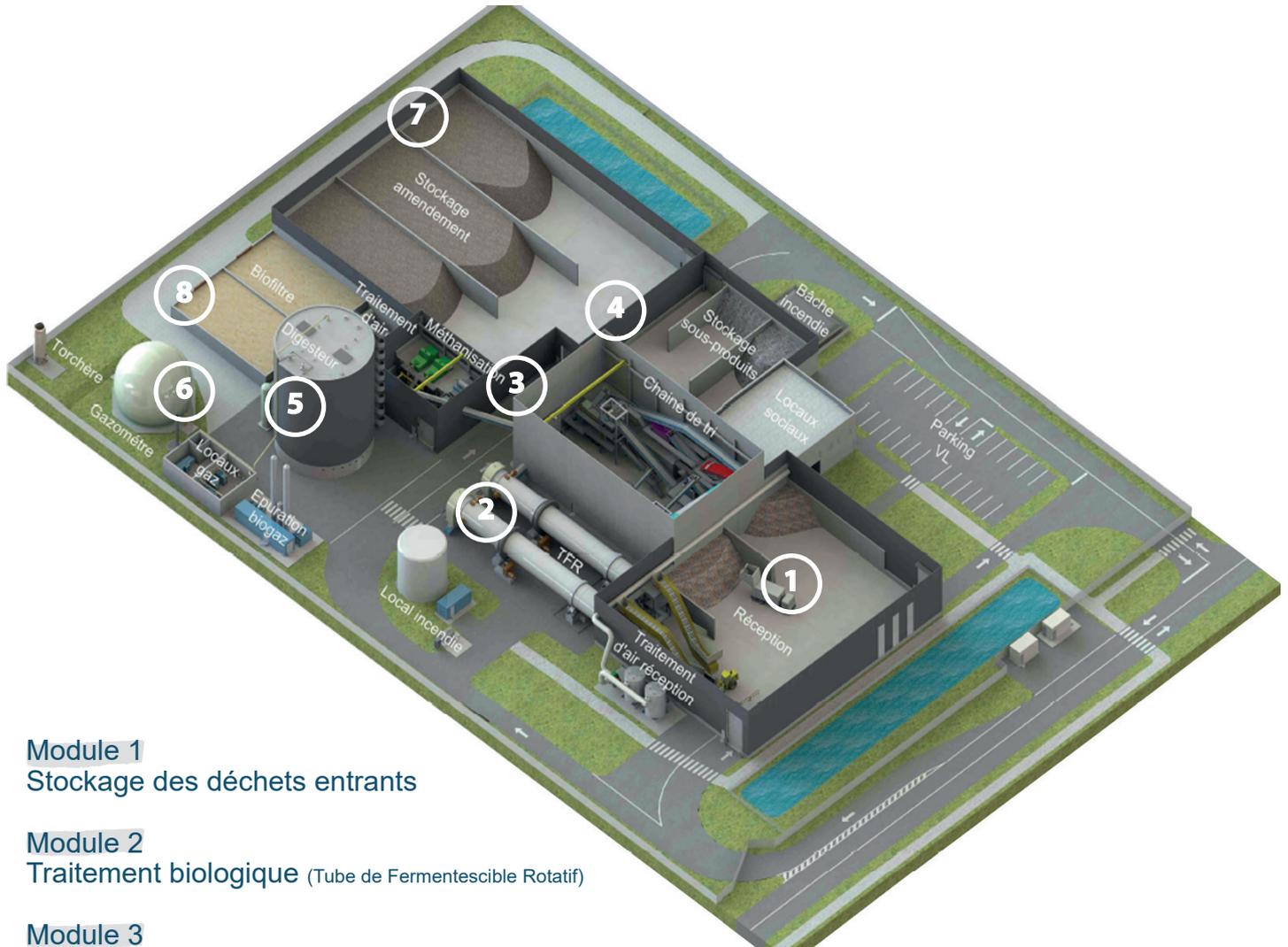
Traitement d'air par bio-filtration



Module d'épuration du biogaz



LES GRANDES ÉTAPES DE LA VALORISATION AU P.V.D.R.



Module 1
Stockage des déchets entrants

Module 2
Traitement biologique (Tube de Fermentescible Rotatif)

Module 3
Séparation des fractions « sèche » et « humide »

Module 4
Stockage du C.S.R., des métaux et du verre

Module 5
Méthanisation de la fraction « humide »

Module 6
Valorisation du biogaz par injection dans le réseau de gaz naturel

Module 7
Stockage de l'amendement organique

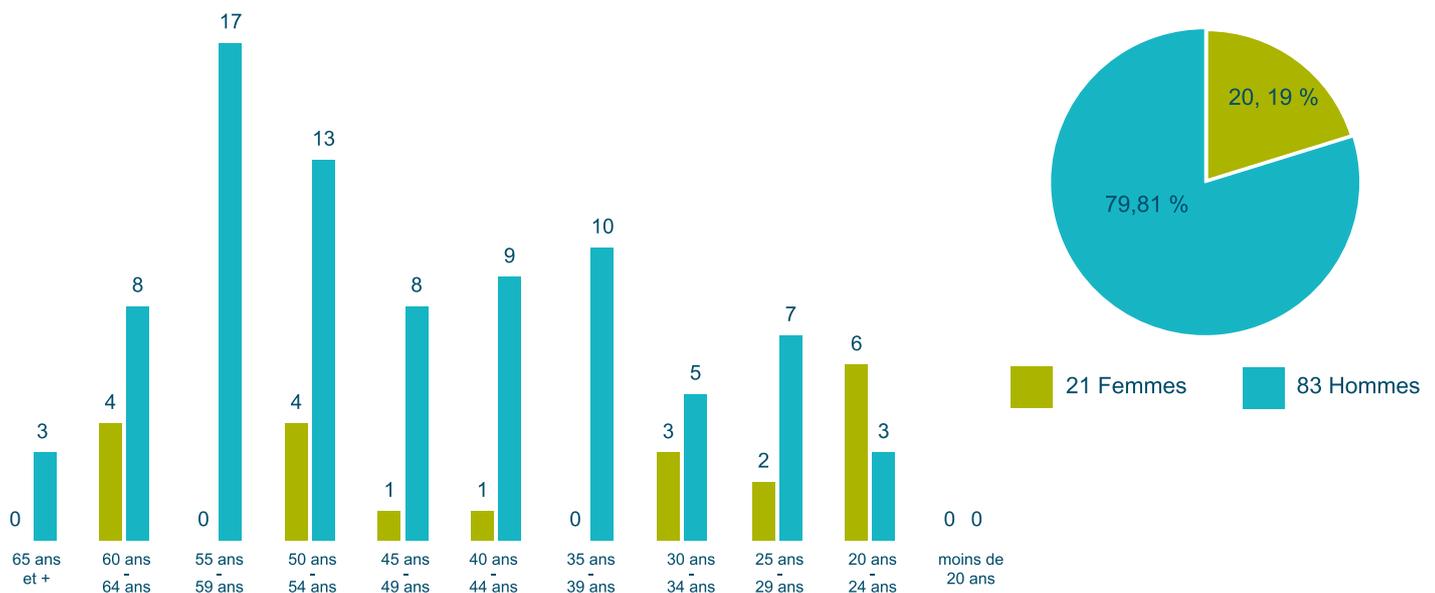
Module 8
Traitement d'air

Ce sont 81 % des déchets ménagers qui ne seront pas enfouis

BILAN SOCIAL 2021

Le SEVADEC était composé, au 31 décembre 2021, de 104 agents.

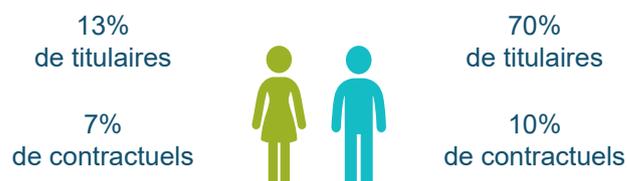
Répartition par sexe et par tranche d'âge



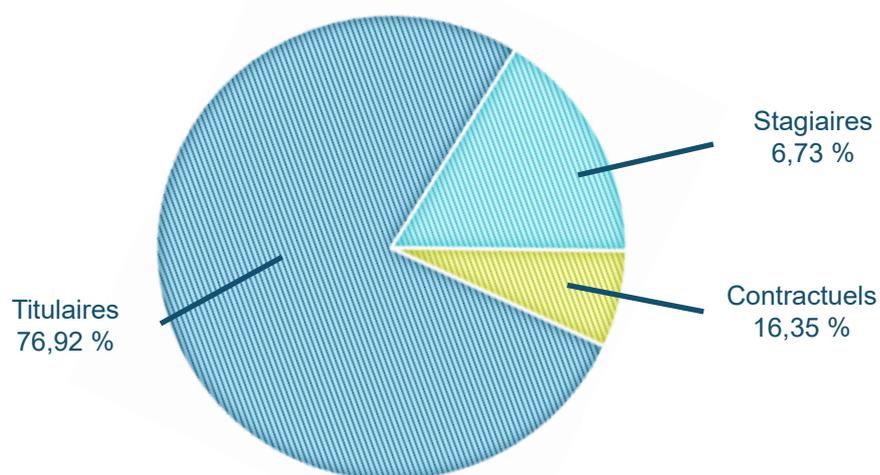
Répartition par statut et par service des agents titulaires, stagiaires et contractuels

	Titulaires	Stagiaires	Contractuels	Total
Centre administratif	15	-	-	15
Centre transfert	-	-	-	-
Centre de tri	32	4	14	50
Déchèterie	21	3	2	26
Maintenance	5	-	-	5
Transport	7	-	1	8
Total	80	7	17	104

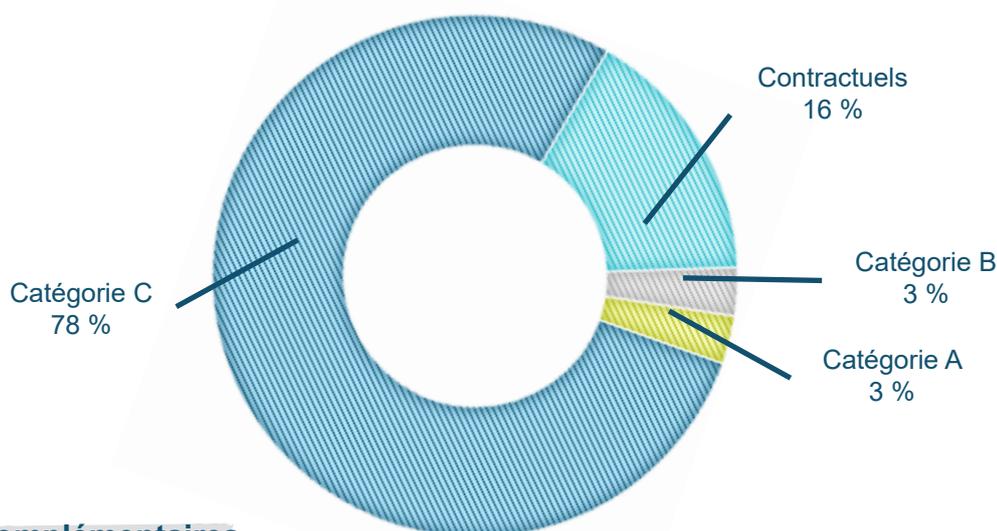
Répartition hommes/femmes en fonction du statut :



Répartition des effectifs en fonction de leurs statuts



Répartition par catégorie hiérarchique



Informations complémentaires

6 agents ont fait l'objet d'une titularisation.

Le taux d'emploi des travailleurs handicapés est de 6,25%.

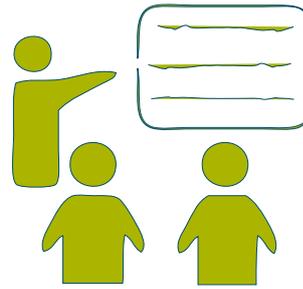
On dénombre, pour l'ensemble des agents, 4 123 journées d'absence pour 2021 (2 468 jours pour les maladies ordinaires, 167 jours pour les maladies de longue durée, 331 jours pour les accidents de travail, 127 jours pour les congés maternité, 1 030 jours de mise «en disponibilité»), soit une hausse de 19,06% par rapport au bilan social de 2020 notamment due à la crise sanitaire.

Les accidents du travail

6,17 % des agents ont eu un accident au cours de l'année 2021 (contre 7,3 % en 2020) et 3,7 % se sont arrêtés (un accident ayant engendré au moins une journée d'arrêt sur la période). Ainsi, 60 % des agents accidentés se sont arrêtés. La durée moyenne d'arrêt, toutes natures d'accident confondues, est de 54,2 jours (40,7 jours en 2020).

La part du temps perdu en raison des absences liées aux accidents de travail est de 1,2 %, ce qui représente 0,97 agent absent sur toute la période considérée.

Sur la période d'étude, 0,42 accident, 0,25 arrêt et 22,58 jours d'arrêt ont été recensés en moyenne chaque mois en accident du travail.



Les formations en 2021

Agents formés	Formation
5	C.N.F.P.T. *

*C.N.F.P.T. : il s'agit de la formation continue des agents et des préparations aux concours

Les réunions en 2021



Bureaux syndicaux

- 09/02/2021
- 09/03/2021
- 10/05/2021
- 07/09/2021
- 10/12/2021

Comités syndicaux

- 16/02/2021
- 16/03/2021
- 25/05/2025
- 21/09/2021
- 21/12/2021

Comités techniques

- 02/04/2021
- 08/11/2021

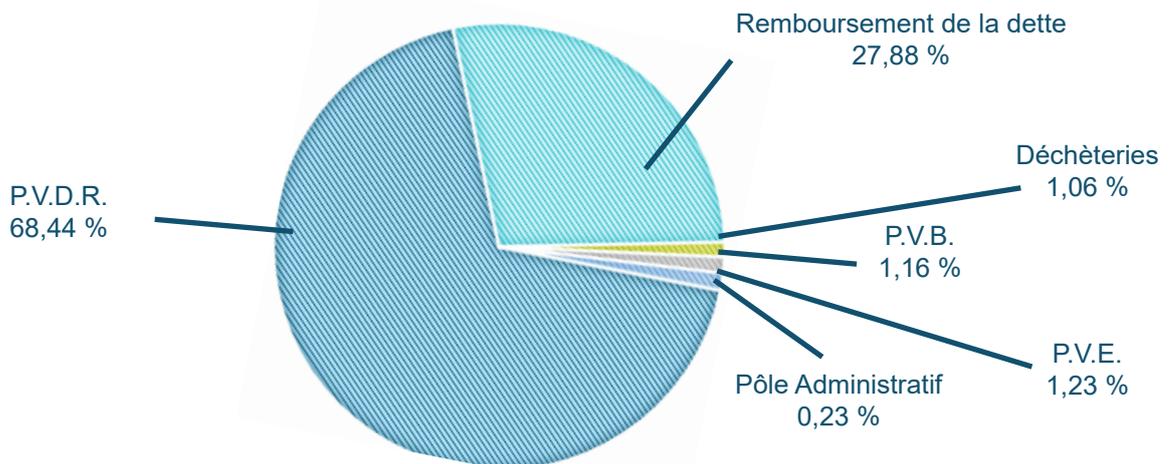
C.H.S.C.T.

- 18/10/2021

FINANCES

Les investissements du SEVADEC

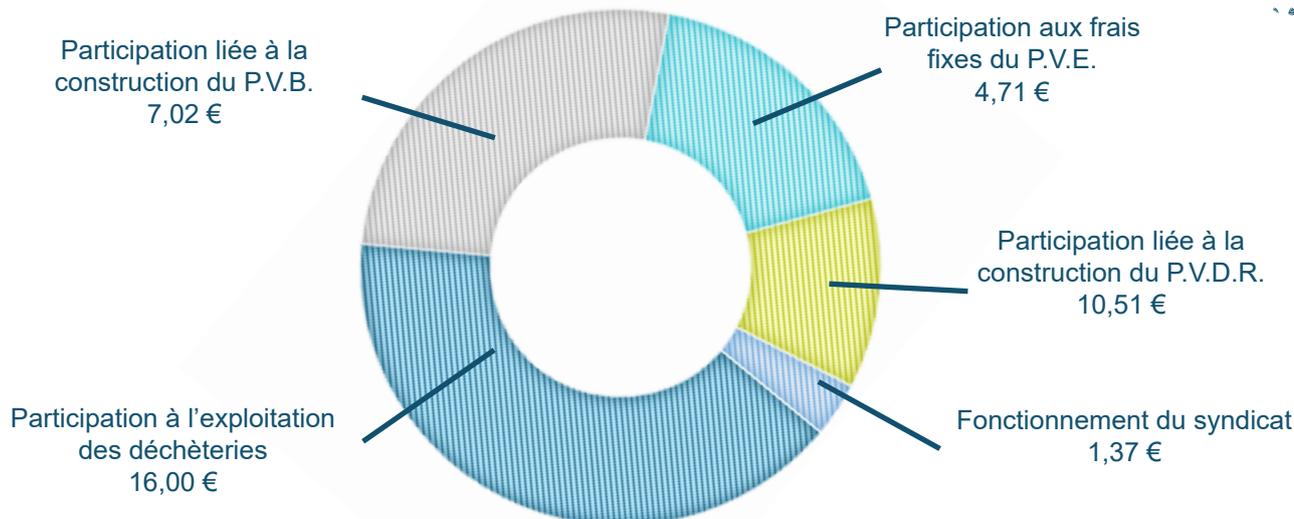
Le montant des investissements s'élève, en 2021, à 8 195 634,89 €. Cette somme se répartit de la manière suivante :



Les coûts du SEVADEC

PÔLE ADMINISTRATIF

Répartition de la participation financière par habitant :



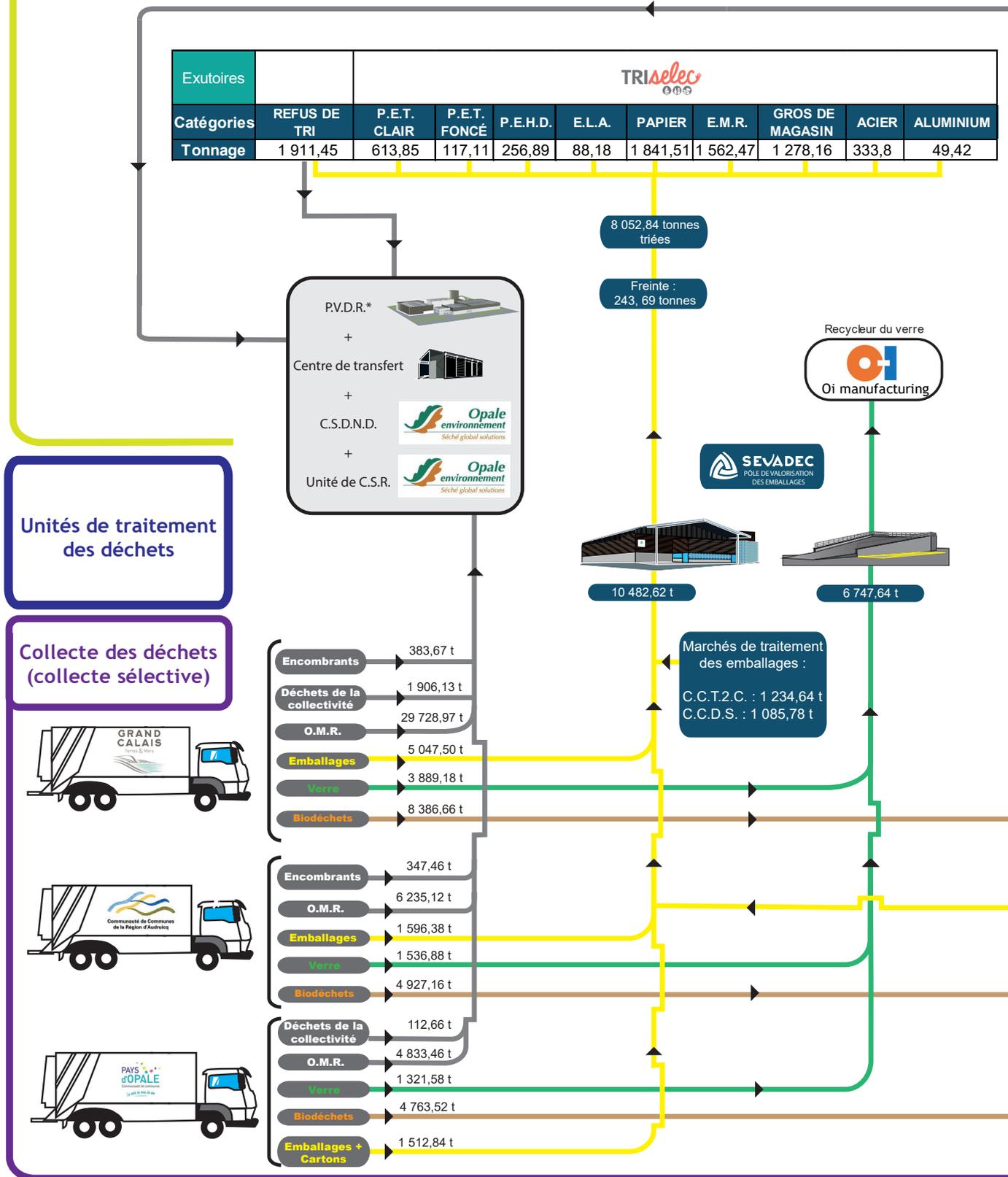
Les coûts par installation

Le centre de tri	Prix à la tonne H.T.
Participation au fonctionnement du centre de tri (hors recettes)	128,41 €
Participation au traitement des refus de tri	111,00 €
L'usine de biométhanisation	Prix à la tonne H.T.
Exploitation de l'usine de biométhanisation et traitement	69,87 €
Le centre de transfert	Prix à la tonne H.T.
Coût de transport des O.M.R.	7,96 €
Coût de transfert des O.M.R.	6,84 €
Coût de traitement des O.M.R. (T.G.A.P. incluse)	111,00 €
Coût de traitement des encombrants	111,00 €
Coût de traitement du bois	57,00 €

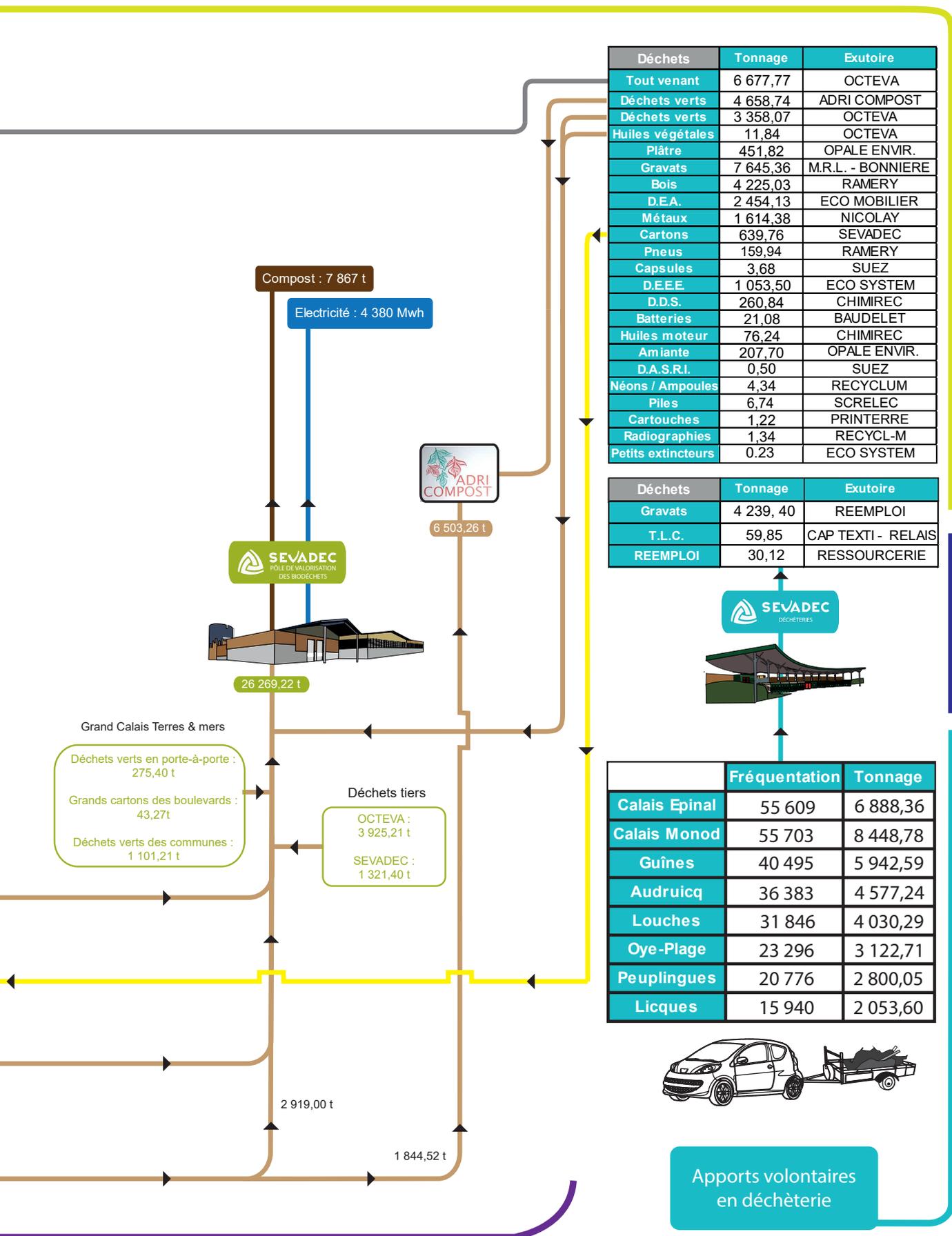
Les marchés conclus en 2021

	Date de conclusion du marché	Nom de l'attributaire	Code postal de l'attributaire
Marché de fournitures			
Montant entre 90 000,00 H.T. et 214 000,00 H.T.			
Marché de fournitures de vêtements de travail, de chaussures et d'accessoires d'habillement destinés aux services du SEVADEC			
Lot 1 : Vêtements et accessoires	30/06/2021	BOSSU CUVELIER	59430
Lot 2 : Chaussures de protection	30/06/2021	ADRP	59640
Lot 3 : Gants de travail	30/06/2021	WURTH	67158
Marché de services			
Montant entre 40 000,00 H.T. à 89 999,99 H.T.			
Marché assurance responsabilité civile et risques annexes	18/10/2021	VERSPIEREN	59290
Marché assurance automobile et risques annexes	26/10/2021	SMACL	79031
Montant entre 90 000,00 H.T. et 214 000,00 H.T.			
Marché d'enlèvement, de transport et de traitement des déchets diffus spécifiques issus des déchèteries du SEVADEC (hors périmètre ECO DDS)	08/11/2021	CHIMIREC NOREC	62129
Montant égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée			
Enlèvement - transport - traitement des déchets ménagers produits sur le territoire du SEVADEC			
Lot 1 : Traitement du bois	01/06/2021	RAMERY ENVIRONNEMENT	62440
Lot 2 : Traitement des déchets inertes	28/09/2021	BONNIERE ENVIRONNEMENT	62610
Lot 3 : enl/transp/trait des déchets d'amiante	01/06/2021	OPALE ENVIRONNEMENT	62100
Lot 2 : Traitement du plâtre	01/06/2021	OPALE ENVIRONNEMENT	62100
Mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour l'étude, l'élaboration et le suivi d'une modernisation d'un centre de tri dans le cadre du passage à l'E.C.T. (Extension des Consignes de Tri)	24/09/2021	SETEC	75583

Filière de recyclage et de valorisation



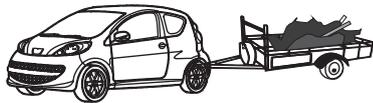
* Ouverture du P.V.D.R. le 1^{er} mars 2021



Déchets	Tonnage	Exutoire
Tout venant	6 677,77	OCTEVA
Déchets verts	4 658,74	ADRI COMPOST
Déchets verts	3 358,07	OCTEVA
Huiles végétales	11,84	OCTEVA
Plâtre	451,82	OPALE ENVIR.
Gravats	7 645,36	M.R.L. - BONNIERE
Bois	4 225,03	RAMERY
D.E.A.	2 454,13	ECO MOBILIER
Métaux	1 614,38	NICOLAY
Cartons	639,76	SEVADEC
Pneus	159,94	RAMERY
Capsules	3,68	SUEZ
D.E.E.E.	1 053,50	ECO SYSTEM
D.D.S.	260,84	CHIMIREC
Batteries	21,08	BAUDELET
Huiles moteur	76,24	CHIMIREC
Amiante	207,70	OPALE ENVIR.
D.A.S.R.I.	0,50	SUEZ
Néons / Ampoules	4,34	RECYCLUM
Piles	6,74	SCRELEC
Cartouches	1,22	PRINTERRE
Radiographies	1,34	RECYCL-M
Petits extincteurs	0,23	ECO SYSTEM

Déchets	Tonnage	Exutoire
Gravats	4 239,40	REEMPLOI
T.L.C.	59,85	CAP TEXTI - RELAIS
REEMPLOI	30,12	RESSOURCERIE

	Fréquentation	Tonnage
Calais Epinal	55 609	6 888,36
Calais Monod	55 703	8 448,78
Guînes	40 495	5 942,59
Audruicq	36 383	4 577,24
Louches	31 846	4 030,29
Oye-Plage	23 296	3 122,71
Peuplingues	20 776	2 800,05
Licques	15 940	2 053,60



Appports volontaires en déchèterie



09

Tableau synoptique de la composition des déchets municipaux (déchets gérés par les collectivités locales).

Déchets de la collectivité - Déchets des espaces verts publics - Déchets de voirie, marchés - Déchets de l'assainissement (boues d'épuration)	Déchets ménagers et assimilés Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets	
	Déchets occasionnels Encombrants, déchets verts, déblais et gravats...	Déchets « de routine » = ordures ménagères et assimilées
		<ul style="list-style-type: none"> • Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) = Ordures ménagères résiduelles • Déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentescibles, verre...)

Source : C.G.D.D.

Biodéchets : déchets biodégradables solides pouvant provenir des ménages composés des déchets alimentaires, des déchets verts ou déchets de jardin, des papiers et cartons.

Déchets verts : résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts.

D.E.E.E. = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

Déchets fermentescibles : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traité par compostage ou méthanisation.

Déchets inertes : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

D.D.S. = Déchets Diffus Spécifiques (aérosols, les produits de jardinage, les produits de bricolage, etc).

D.A.S.R.I. = Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux : déchets d'activités de soins qui peuvent présenter des risques infectieux,

chimiques, toxiques, radioactifs.

Déchets ultimes : déchets qui ne sont plus valorisables, ni par recyclage, ni par valorisation énergétique. À ce titre, ils sont réglementairement les seuls à pouvoir être stockés (enfouis) dans un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.).

E.L.A. = Emballages Liquides Alimentaires (brique de lait ou jus de fruits).

E.M.R. = Emballages Ménagers Recyclables : emballages alimentaires en carton fin et léger (paquets de gâteau, suremballage de yaourts).

J.R.M. = Journaux, Revues, Magazines.

P.E.H.D. = PolyÉthylène Haute Densité : matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages (flacons de produits ménagers et recyclables comme des tuyaux, des contreforts de chaussures, des bidons, ...) et recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

P.E.T. = PolyÉthylène Téréphtalate : matière plastique pour fabrication de bouteilles transparentes et recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

Tout-venant : déchets ménagers en mélange ne pouvant être déposés dans des bacs du fait de leur taille. Ces derniers sont apportés en déchèteries.

LES TYPES DE COLLECTES

Collecte : ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.

Collecte en porte à porte : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Collecte par apport volontaire : mode d'organisation d'une collecte dans lequel un « contenant de collecte » est mis à la disposition du public : colonnes, conteneurs spécifiques sur des espaces publics, déchèteries...

Collecte séparée : collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique. La collecte sélective s'applique aux déchets ménagers.

UNITE DE BIOMETHANISATION

Centre de Valorisation Organique (C.V.O.) : appelé également usine de biométhanisation.

Méthanisation : transformation des matières organiques par « fermentation anaérobie » (raréfaction d'air) et « digestion », celle-ci conduit à la production de biogaz (essentiellement constitué de méthane) et d'un digestat éventuellement utilisable (selon sa qualité) après compostage.

Biométhanisation : procédé de transformation de la matière organique par un ensemble de micro-organismes, en l'absence d'oxygène (anaérobie). Ce phénomène s'accompagne de la production de « biogaz », mélange gazeux combustible, et d'un résidu appelé « digestat ».

Digesteur : contenant dans lequel vont fermenter les biodéchets.

AUTRES DEFINITIONS

Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.) : centre dans lequel on enfouit les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent plus être réduits davantage ou encore les déchets parmi lesquels toute matière valorisable a déjà été récupérée.

Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.) : démarche visant à réduire les impacts sur l'environnement des bâtiments lors de leur construction, de leur rénovation et de leur usage.

Refus de tri : déchets non récupérés à l'issue du tri industriel et manuel. Ils font l'objet d'un traitement ultérieur.

Valorisation : terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

I.C.P.E. : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

D.D.A.E. : Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter.

P.A. : Pôle Administratif.

P.V.B. : Pôle de valorisation des Biodéchets.

P.V.D.R. : Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels.

P.V.E. : Pôle de Valorisation des Emballages.

C.C.P.O. : Communauté de Communes Pays d'Opale.

C.C.R.A. : Communauté de Communes de la Région d'Audruicq.

G.C.T. & M. : Grand Calais Terres & Mers.



SEVADEC

583 rue Jacques Monod
62100 - CALAIS
03 21 19 58 30
www.sevadec.fr